

Injection de toxine pure :

17 ^e jour.....	½ c. c.	Léger œdème, sans fièvre
22 ^e jour.....	1 c. c.	do
23 ^e jour....	2 c. c.	do
25 ^e jour.....	3 c. c.	
28 ^e , 30 ^e , 32, 36 ^e jour.....	5 c. c.	
39 ^e et 41 ^e jour.....	10 c. c.	
43 ^e , 46 ^e 48 ^e , 50 ^e jour.....	30 c. c.	Oedème assez prononcé dissipé en 24 hrs
53 ^e , 57 ^e , 63 ^e , 64 ^e , 67 ^e jour....	60 c. c.	do
72 ^e jour.....	90 c. c.	do
80 ^e jour.....	250 c. c.	do

2 mois et 20 jours.....810 c. c. Augmentation de température 10.

87^e jour : saignée, introduction par la jugulaire de 200 cc de toxine pure.

Le soir, fièvre et appétit conservé.

Pouvoir immunisant du sérum supérieur à 50,000.

Vous remarquerez qu'après la saignée, l'on injecte une forte dose de toxine dans la jugulaire, afin de conserver l'immunité. On répète la dose tous les deux ou trois mois, chaque fois que l'on saigne le cheval.

Les propriétés thérapeutiques du sérum ainsi obtenu ne sont plus discutées maintenant, si ce n'est en Allemagne à cause des rivalités commerciales : le traitement a fait ses preuves. Ce que l'on étudie surtout à l'heure actuelle, c'est le mode d'action de ce sérum. M. Gabriel Pouchet, professeur de pharmacologie à l'Université de Paris, a consacré la leçon d'ouverture de son cours à la sérothérapie. Cette leçon contient des passages fort intéressants à propos du pouvoir immunisant des toxines chez le cheval. Il cite à ce propos le travail de M. Calmette, qui a réussi dernièrement à vacciner contre le venin de certains serpents (cobra indien, serpent noir d'Australie, vipère de France) en injectant sous le tissu cutané de l'eau bromée et des hypochlorites alcalins. M. Pouchet se demande si l'on ne parviendra pas à trouver le principe actif chimique des toxines. Pour lui, les bouillons de culture agissent comme certains extraits végétaux, et il voit qu'on les comprendra mieux quand on pourra, comme pour ces derniers, isoler leur principe actif. Le savant professeur espère quand l'on aura réussi à analyser les sécrétions microbiennes, qu'il sera facile de trouver des substances pharmaceutiques analogues qui serviront de vaccins. Espérons-le aussi. En attendant, nous avons le pouvoir, avec ces toxines, de produire le sérum immunisant; pourvu que le remède soit bon, peu importe au médecin qu'il lui vienne d'un pharmacien ou d'un biologiste. Il ne faut pas croire, cependant, que l'espoir de M. Pouchet soit aussi intéressé qu'il en a l'air. Il est évident que si l'on connaissait des substances pharmaceutiques qui, injectées à une personne, l'immuniserait comme la toxine immunise le cheval, cela faciliterait beaucoup le procédé et permettrait peut-être de maintenir l'immunité d'une manière perma-